Avis adopté à la séance plénière du 7 juillet 2020

Se donner un nouveau cap. Rapport annuel sur l'état de la France en 2020

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Avec la crise sanitaire, c'est bien un tsunami qui a déferlé sur l'ensemble de l'économie. Aujourd'hui, l'activité reprend lentement. Conséquences : les embauches sont à l'arrêt et l'envolée du chômage se profile.

Le choc économique a pourtant été amorti par des mesures de soutien, directes ou indirectes, apportées aux entreprises.

Le choc social a aussi été contenu grâce aux dispositifs de maintien dans l'emploi et à l'effet d'amortisseur du système de protection sociale.

Désormais, il convient de consolider la reprise et d'aborder surtout le virage d'une relance durable, dont la réussite ne saurait se concevoir sans un retour de la confiance de tous les acteurs économiques.

Cette confiance exige, comme le prône cet avis, que soit élaboré un véritable projet collectif permettant de couvrir les enjeux économiques, écologiques et sociaux, mais aussi démocratiques.

Nous approuvons tout d'abord la nécessité d'une véritable orientation stratégique de notre économie.

Cela implique de relocaliser des filières. La crise sanitaire a montré combien il était fondamental de retrouver plus de souveraineté sur plusieurs segments industriels, y compris dans la production alimentaire.

La réflexion stratégique à mener dans ce cadre, devra nécessairement associer les représentants de tous les maillons des filières, amont comme aval, représentants des grands groupes comme des TPE-PME.

Ces relocalisations peuvent avoir un effet de levier sur la redynamisation économique de nombreux territoires.

À ce titre, rappelons que les entreprises de proximité ont été fortement impactées par la crise. Alors que leurs activités sont essentielles pour répondre aux besoins de la population comme pour la vitalité des territoires, il est impératif que leur reprise et leurs investissements ne soient pas freinés par une charge trop lourde de cotisations sociales et d'échéances de prêts dont le paiement avait été reporté.

Aussi, nous approuvons les préconisations visant d'une part, à transformer les PGE en crédit de long terme avec des taux réduits, et encourageant d'autre part les ménages à orienter leur épargne vers « l'économie réelle » dont l'artisanat et le commerce de proximité.

De telles mesures permettront notamment d'investir plus fortement dans la transition écologique des modes de fabrication et de fonctionnement.

Sur ce thème, nous soutenons également les préconisations visant à favoriser l'économie circulaire et les circuits alimentaires de proximité.

En matière sociale, la question de l'emploi doit être réaffirmée comme un enjeu prioritaire.

Cela implique notamment de miser sur l'outil de formation, pour adapter ou renforcer les compétences et permettre les reconversions nécessaires, en lien avec les transitions technologiques et écologiques comme avec les enjeux de revitalisation des territoires.

Enfin, pour les plus fragiles, il est primordial de renforcer l'efficacité de leur accompagnement pour leur ouvrir de réelles perspectives d'insertion professionnelle et leur permettre de sortir de la précarité.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.